

GONCOURT



BULLETIN MUNICIPAL 2-18

Le mot du Maire:

Nous y voilà! Dans quelques jours la commune de Goncourt fera partie de la commune nouvelle de « Bourmont entre Meuse et Mouzon ». Je sais que cette profonde modification de vos habitudes et de votre territoire génèrent inquiétudes et interrogations chez certains. N'ayez aucune crainte, la commune déléguée de Goncourt tiendra pleinement son rôle dans cette nouvelle collectivité et je suis convaincu que vous trouverez tous votre place au sein de cette commune nouvelle. Je ne vous ai jamais caché les difficultés que connaissent actuellement les petites communes rurales. Certaines d'entre elles ne peuvent même plus faire face à leurs dépenses de fonctionnement. Les journaux télévisés relatent fréquemment les combats que mènent au quotidien les élus locaux pour que leurs communes survivent. Mais ces combats sont des combats d'arrière garde car les communautés de communes absorbent peu à peu toutes les compétences et les Maires voient leur domaine d'action diminuer (**page suivante, les compétences actuelles de la communauté de communes**). En 2020 ou au plus tard en 2026, l'eau et l'assainissement seront transférés aux intercommunalités. Pour de nombreuses communes l'eau et l'assainissement représentent une source de revenus non négligeables. Par ailleurs, les subventions sont accordées en priorité aux EPCI et aux communes nouvelles. Cela ne peut plus durer. Si nous voulons revitaliser nos territoires ruraux et ne pas être broyé par les intercommunalités il nous faut des communes fortes et nous ne serons forts qu'en nous unissant. Nous pourrons ainsi avoir une voix qui se fasse entendre au sein de notre intercommunalité, du département et de l'Etat. Nous pourrons porter des projets que nous n'aurions pu réaliser en restant seul. Nous pourrons améliorer notre vie au quotidien. Dès 2019, 3 des 4 taxes locales verront **le taux d'imposition communal baisser**. Dans cette nouvelle commune, la commune déléguée de Goncourt continuera d'avoir une certaine autonomie. C'est ainsi que vous continuerez à faire vos affouages dans les bois de Goncourt, que nous continuerons à gérer notre forêt et que nous continuerons à organiser des manifestations. Un Maire délégué et des Adjointes participeront à l'administration de la commune déléguée de Goncourt et seront à votre écoute. Notre nouvelle commune compte 957 habitants et de nombreux projets ne demandent qu'à se concrétiser. Je suis persuadé que notre politique est la bonne et que nos efforts permettront de rendre notre commune très attractive. Je vous demande d'être confiant. La voie que nous prenons sera bénéfique pour tous. C'est sur cette note d'optimisme que nous terminerons cette année 2018. A cet instant, j'ai une pensée toute particulière pour ceux qui nous ont quitté. Nous ne les oublions pas. Permettez moi enfin de vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes. Mes meilleurs vœux de santé et de bonheur vous accompagnent à l'aube de cette nouvelle année.

Albert Ruiz

Compétences de la Communauté de Communes

Action de développement économique (soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières...)

Activités sanitaires

Autres

Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs

Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Établissements scolaires

NTIC (Internet, câble...)

Plans locaux d'urbanisme

Programme local de l'habitat

Schéma de secteur

Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Activités péri-scolaires

Assainissement non collectif

Autres actions environnementales

Constitution de réserves foncières

Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

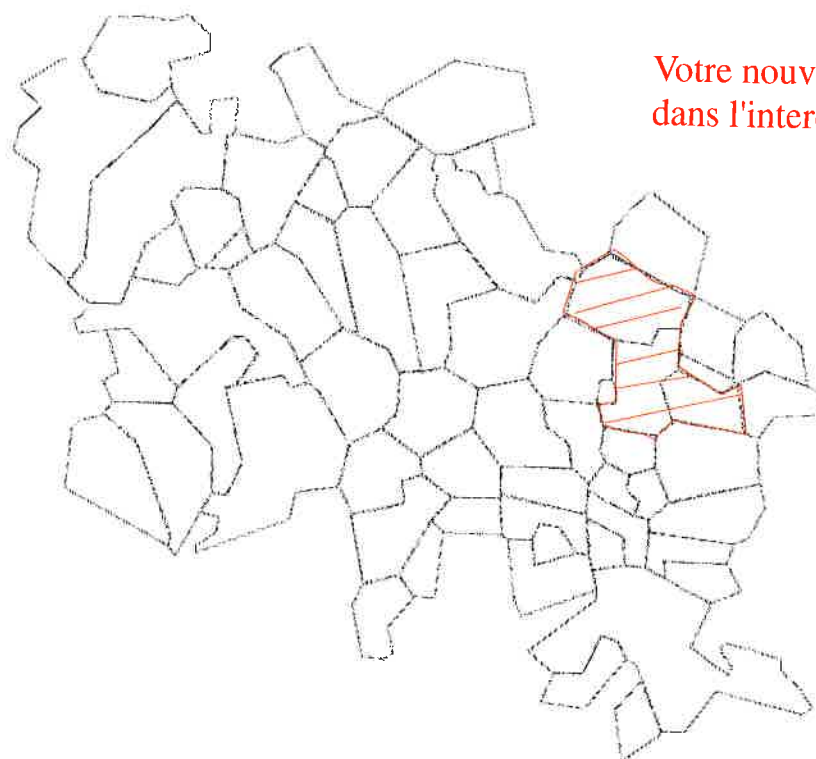
Hydraulique - GEMAPI

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Politique du logement non social

Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Tourisme



**Votre nouvelle commune
dans l'intercommunalité.**

Les Nouvelles:

Délocalisation:

En raison des travaux de mise aux normes de l'accessibilité, la mairie de la commune déléguée de Bourmont et de la commune nouvelle de Bourmont entre Meuse et Mouzon délocalise à Goncourt. Le secrétariat de Mairie sera installé dans les locaux de l'école. Les travaux devraient durer 4 mois.

Galettes des Rois :

La municipalité vous invite à déguster la galette des rois le samedi 12 janvier 2019 à 16H00 à la salle polyvalente. Venez partager ce moment de convivialité.

Réfection des chemins:

Le chemin de Gonaincourt qui avait subi de fortes dégradations suite aux travaux le long de la ligne SNCF a été réparé. Les promenades à pied ou à vélo seront plus agréables.

Assainissement:

Il vous est demandé de ne pas jeter de lingettes dans les toilettes. Contrairement à la publicité, ces lingettes ne se désagrègent pas instantanément et cela provoque des dysfonctionnements dans notre système d'assainissement.

Affouages:

5 affouagistes n'ont toujours pas retiré leur autorisation de circulation forestière. Les agents ONF pourront verbaliser ces personnes à tout moment. Afin d'éviter un désagrément, je vous invite à retirer ces autorisations en mairie dans les plus brefs délais.

Civisme :

La voie publique n'est pas une poubelle. Aucun dépôt de quelque nature que ce soit n'est autorisé.

Infos Pratiques:

Nouvelle adresse

A compter du 1er janvier 2019, l'adresse postale de la commune est la suivante:

*M. Mme X
N° et nom de la rue
Goncourt
52150 Bourmont entre Meuse et Mouzon*

Nouveaux horaires

– A compter du 1er janvier 2019, le secrétariat de Mairie de Goncourt est ouvert le:

Lundi de 15H00 à 18H00.

Mercredi de 18H00 à 19H00

Vendredi de 09H00 à 12H00

– Permanence du Maire de Goncourt :

Mercredi de 18H00 à 19H00

– La mairie sera fermée du 22 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclus. Durant la période de fermeture et en cas d'urgence, le Maire et/ou les Adjointes sont à votre écoute.

– *En dehors de ces horaires vous pourrez vous adresser à la Mairie de la commune nouvelle:*

Lundi et Mardi de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

Mercredi de 09H00 à 12H00

Jeudi de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

Téléphone: 03 25 01 16 46

– *La mairie de la commune nouvelle sera fermée du 22 décembre 2018 au 7 janvier 2019.*

– **Inscriptions sur la liste électorale**

En raison de la fermeture de la Mairie, les personnes qui désirent s'inscrire sur la liste électorale sont priées de venir en Mairie avant le 21 décembre 2018 à 12 heures.

– *Pour mémoire, la réglementation ayant changé, les inscriptions sont prises toute l'année.*

